



N° 880  
28-09-2012

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

# Traité européen (TSCG) :

**participez aux manifestations  
unitaires contre la ratification  
notamment le 30 septembre**



**UNSS : le sport scolaire enfin confirmé ?**

## Et pendant ce temps là...

**PSA :** l'entreprise Peugeot va mal. C'est du moins ce que prétendent ses dirigeants et le rapport Sartorius. Comment expliquer alors qu'en 12 ans, ce sont plus de 2,867 milliards d'euros qui ont été distribués aux actionnaires et qu'il a été procédé au rachat d'actions pour plus de 3,082 milliards d'euros. Soit un total de plus de 5,9 milliards issus du travail des salariés. Ceux là même que la direction veut licencier. De l'argent il y en a....

**Patrons voyous :** la compagnie irlandaise Ryanair a été renvoyée devant le tribunal pour travail dissimulé, elle devra également comparaître pour prêt illicite de main d'œuvre, entrave au fonctionnement du comité d'entreprise, des délégués du personnel, ainsi qu'à l'exercice du droit syndical et à la constitution du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Pour Carrefour, ce sont 316 500 euros d'amende que cette entreprise devra verser pour avoir payé en-dessous du smic 211 salariés de l'hypermarché de Quimper. Bricorama quant à lui a été condamné à 30 000 euros d'astreinte pour ouverture illégale le dimanche... A quand les leçons de morale pour... ces patrons ?

**Pauvreté :** selon le rapport de l'INSEE, en 2009, 13,5% de la population de France métropolitaine étaient considérés comme pauvres, c'est-à-dire vivant avec moins de 954 euros par mois, contre 13% en 2008. Il y avait ainsi en France 8,2 millions de "pauvres" en 2009, contre 7,8 millions l'année précédente. Dans le même temps, L'Insee souligne que, pour les 10% les plus aisés, le niveau de vie était "supérieur à 35 840 euros annuels" en 2009, soit une augmentation de 0,7% par rapport à 2008. 2010 et 2011 étant annoncées comme encore plus difficile pour ces « pauvres », mais pas pas pour ces 10% les plus riches !

Rappelons juste l'engagement de Nicolas Sarkozy de faire reculer la pauvreté d'un tiers au cours du quinquennat. Que disait Robin des Bois ?

## CLES et C2i : il faut abroger ces exigences !

Sachant qu'un très grand nombre de lauréats des concours 2012 seraient dans l'incapacité de présenter les certifications CLES et C2i au 1<sup>er</sup> septembre, le nouveau ministre les a repoussées à la titularisation (sans réaffirmer cependant l'équivalence des UE de Licence). C'est un sursis, mais ça ne règle rien sur le fond ! Les universités n'ont toujours pas les moyens de proposer les enseignements de LV et TICE, les certifications continuent de décourager les étudiants à s'inscrire au concours, dans une période où des recrutements en grand nombre sont nécessaires. De nombreux

fonctionnaires-stagiaires (la plupart des lauréats des concours internes et des candidats libres) devront obligatoirement suivre les formations pour obtenir les certificats d'ici la fin de l'année scolaire, alors qu'ils sont déjà surchargés de travail. Il demande l'abrogation de cette mesure et dans l'urgence, un moratoire. Pour qu'enfin, il n'y ait plus d'injustices, le SNEP réaffirme que la réussite au CAPEPS et un master suffisent pour être enseignant. Il réactive une pétition avec les syndicats de la FSU. <http://www.moratoireclesc2i.org/>

### « Les guerres scolaires ». Au cœur du débat, une question : l'éducation est-elle une prérogative d'Etat ?

Cette question n'est pas tranchée : OUI, au nom de l'égalité des chances NON, au nom de la liberté de choix. Au-delà des moyens, les modèles publics et privés constituent des choix sociétaux dont les conséquences concernent chaque élève. A travers deux positions antagonistes, ce livre dresse un panorama original de la question. A vous de vous forger votre opinion.



## Lettre à Vincent Peillon sur la place du concours

La consultation sur l'école n'est pas terminée que déjà on entend que le concours serait à nouveau placé en Master 1. Dans la poursuite de son travail sur la formation, le SNEP a écrit à Vincent Peillon : la nouvelle réforme de la formation doit être pilotée d'abord par les contenus de formation avec trois étapes : une pré-professionnalisation dès la Licence, des pré-recrutements en L3 et un master conçu sur deux ans qui intègre préparation au concours en fin de M2 et recherche, une entrée progressive dans le métier. Elle doit par ailleurs fédérer tous les acteurs et non pas les opposer.

<http://www.snepsu.net/actualite/lettre/19sept12ter.php>

Claire PONTAIS - [claire.pontais@snepsu.net](mailto:claire.pontais@snepsu.net)

## Renouvellement des CA d'établissement, un vote qui nous concerne tous !

Votez et faites voter pour faire entendre la voix des personnels, défendre le service public d'éducation et apporter une véritable légitimité à nos élus pour peser.

### Qui est électeur ?

- 1 Les titulaires de leur poste ;
  - à temps complet, partiel,
  - les agents en congé maladie, maternité, en décharge de service, (par contre les agents en congé longue durée et congé parental ne sont pas électeurs),
  - les TZR dans leur établissement d'exercice, si affectés pour plus de 30 jours, sinon dans leur établissement de rattachement,
- 2 Tous les fonctionnaires stagiaires ;
- 3 Les agents non titulaires à condition d'assurer un service d'au moins 150h dans l'année scolaire (36 semaines) ;
- 4 Les AED, EVS, assistants pédagogiques, à condition de travailler au moins 150h annuelles (ceux recrutés par 2 établissements votent 2 fois).

**nb :** les collègues qui exercent dans plusieurs établissements votent dans celui où ils effectuent la partie la plus importante de leur service. En cas de service égal, ils choisissent l'établissement où ils votent en prévenant le chef d'établissement.

### Comment voter ?

- 1 Au bureau de vote dont la durée d'ouverture est de 8 heures consécutives ; le vote est personnel et secret, sans panachage ni radiation ;
- 2 Vote par correspondance : le matériel est fourni par l'établissement.

Le bulletin de vote sans rature ni surcharge doit être inséré dans une enveloppe ne comportant aucune marque d'identification. Cette enveloppe cachetée est glissée dans une seconde enveloppe cachetée à son tour, sur laquelle sont inscrites au recto l'adresse de l'établissement et la mention « Election des représentants au conseil d'administration de l'établissement », et au verso, les nom, prénom, adresse, signature de l'électeur.

Le pli est confié à la poste, dûment affranchi, ou remis au chef d'établissement qui enregistre sur l'enveloppe extérieure, la date et l'heure de la remise de la lettre.

Les plis parvenus ou remis après la clôture du scrutin seront déclarés nuls.

Nathalie BOJKO

[nathalie.bojko@snepsu.net](mailto:nathalie.bojko@snepsu.net)

# Robert Mérand



**Sa pensée et son œuvre dans l'appréhension des problèmes d'aujourd'hui.**

Pour s'en tenir aux seules questions de l'EPS au sein des grandes questions scolaires, nous pourrions caractériser sa situation par trois

questions majeures : son rôle dans la lutte contre l'échec scolaire, son apport dans la formation de l'élève cultivé, sa jonction nécessaire avec le monde du sport. Cette approche peut se synthétiser communément sous le vocable de sport éducatif, c'est-à-dire, non pas réduite à sa seule forme pédagogique (une EPS comme copie techniciste du sport civil), ou politique (le sport enrôlé par les politiques étatiques). R. Mérand a tenté en permanence une synthèse pensant que pédagogie, politique et formation sont des éléments indissociables et constitutifs de toute visée émancipatrice. Le pratiquant devient sportif et citoyen lorsqu'il mêle sa vie sportive aux questions nées de la vie en société et qu'il y puise les motifs de son engagement. Cette option appliquée à lui-même ont permis à RM de développer, dans l'enseignement (INSEP), dans une fédération travailliste (FSGT), dans une institution de recherche (INRP), son approche d'une éducation sportive, de loisirs sportifs cultivés, qui l'ont placé au centre des débats professionnels et cela durant plus de soixante ans. Son apport en qualité de directeur des stages Maurice Baquet a permis d'irriguer la FPC des enseignants d'EPS pendant plus de 20 ans sur tout le territoire national par l'intermédiaire des militants du snep qui y participaient. De telles orientations ont suscité de très nombreux débats entre chercheurs et animateurs d'approches contestant ses options tout en nourrissant un débat professionnel dont le SNEP s'est saisi, le confortant dans

## SOMMAIRE

- Et pendant ce temps là..... p. 2
- CLES et C2i ..... p. 2
- Lettre à V. Peillon sur le concours .... p. 2
- Renouvellement des CA ..... p. 2
- Robert Mérand ..... p. 3
- Edito ..... p. 3
- TSCG..... p. 4
- L'ONU fustige l'austérité..... p. 4
- Sport scolaire..... p. 5
- Hors Classe agrégés..... p. 6
- Point sur le remplacement EPS..... p. 6
- Déclaration d'accident de service..... p. 7
- Step ou pas Step ? ..... p. 7

son incontestable représentativité. Tout ce travail doit se réexaminer à l'aune des questions d'aujourd'hui, non pas dans une démarche hagiographique mais parce que ses fondements interpellent les orientations de l'EPS d'aujourd'hui : l'utilité sociale de l'EPS, les programmes, le contenu du sport scolaire comme les pseudos solutions du SPAM ou accompagnement éducatif, le développement de la FPC aujourd'hui, quasi moribonde,

les journées des 9 et 10 novembre devraient aider non seulement à circonscrire les contours de ce travail acharné mais aussi à offrir des perspectives de relance qui soient autant d'éléments de compréhension et d'action pour tous les enseignants en recherche de problématiques professionnelles branchées sur les interpellations que la société pose à l'EPS.

Jean LAFONTAN - [jean.lafontan@snepsu.net](mailto:jean.lafontan@snepsu.net)

## Edito

# Actions Contre la ratification D'un traité qui va nous maltraiter

Quelques rimes pour un dossier qui est loin de relever de la poésie !

En effet, comme l'affirme le communiqué commun du 20 septembre de la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNEF<sup>(1)</sup> à propos du Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) : « Si ce traité devait être validé, il institutionnaliserait de fait l'austérité et enfoncerait les Etats dans une crise durable. Il pèserait de manière négative sur leurs politiques et leurs programmations budgétaires et aurait des conséquences lourdes sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics, ... pour l'ensemble des salariés, retraités, privés d'emploi, jeunes, et particulièrement pour les femmes ».

Sur cette question, nous devons hélas constater que le Président renie les engagements du candidat F. Hollande : il n'y a pas eu véritable renégociation et le rajout sur l'emploi et la croissance reste très insuffisant pour changer le sens profond du traité. Celui-ci garde, de fait, le contenu voulu par N.Sarkozy et A.Merkel qui l'ont rédigé.

Je citerai là aussi le texte intersyndical : « A l'opposé de ce traité, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique économique et sociale, créatrice d'emplois de qualité et favorisant le pouvoir d'achat. Une Europe fondée sur la démocratie, les solidarités, la justice sociale et le souci de la transition écologique ». C'est bien là d'ailleurs ce qui nous distingue radicalement des positions nationalistes et anti sociales de l'extrême droite, qui condamne ce texte sur de toutes autres bases que les nôtres.

Contrairement à l'époque du traité de Maastricht en 1992 ou du TCE en 2005, aucun débat démocratique n'est véritablement organisé avec les citoyens. Le gouvernement est décidé à faire voter la ratification du TSCG très rapidement par le parlement, et, pour cela, fait pression sur les élus de la majorité présidentielle qui se permettent d'exprimer leur désaccord.

Nous avons peu de temps et c'est pourquoi le SNEP

- met des documents à disposition des collègues pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux (cf. bulletins et site),
- vous appelle à la mobilisation, à participer aux débats pluralistes initiés par les syndicats, associations, organisations citoyennes opposés-es à la ratification, à vous impliquer dans les actions unitaires diverses mises en place et notamment celles destinées à faire pression sur les députés et sénateurs,
- vous appelle, avec la FSU, à participer aux manifestations unitaires organisées le 30 septembre et au-delà.

Effectivement, on est loin de la poésie romantique et plus proche du Zola militant !

**Serge CHABROL**  
Secrétaire général  
21 septembre 2012



(1) Voir site du SNEP.

## Contre la ratification du TSCG : faire vite !

Le bulletin n°879 du 15 septembre développe les principaux éléments qui ont conduit le SNEP à se prononcer dans et avec la FSU contre la ratification du traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). C'est aussi notre expérience du processus conduit lors du référendum sur le traité constitutionnel européen (TCE) en 2005 qui nous conforte dans cette posture : la consultation des syndiqués avait très largement validé la consigne du vote NON.

De nouvelles prises de position comme celle de J. Stiglitz\*, ancien directeur de la Banque mondiale et prix Nobel d'économie en 2001, pour qui « l'austérité est un désastre », apportent des justifications fortes à notre prise de position : « l'expérimentation des politiques d'austérité, des dizaines de fois, a conduit à chaque fois à un échec ; les pays européens engagés dans des politiques d'austérité sont maintenant en récession ; la crise montre que l'idéologie de la dérégulation est erronée ; la liberté laissée aux banquiers a obligé le reste de la société à payer leurs erreurs ; ... »

Le calendrier décidé et à coup sûr choisi par le pouvoir ne doit rien au hasard. Il met sous tension le mouvement syndical dans son ensemble au moment de la rentrée, alors que les questions de l'emploi avec la multiplication des plans sociaux, et des salaires constituent la préoccupation essentielle du salariat. Sur notre propre secteur, le débat sur le TSCG s'ajoute à celui sur les difficultés de la rentrée scolaire, l'actualité du sport scolaire, le débat en cours sur la loi d'orientation de programmation pour l'école.

Le gouvernement veut faire ratifier le traité avant le 15 octobre. Les jours nous sont donc comptés pour mener le débat et l'action, dans le but de déclencher un mouvement de mobilisation de la population suffisamment ample pour d'une part, obtenir le report de la décision de ratification et d'autre part, disposer du temps nécessaire au

débat contradictoire. Les enjeux sur le long terme ne sauraient justifier la précipitation dans la prise de décision nationale.

Cela nécessite d'obtenir qu'une majorité de parlementaires se prononce en faveur de ce report. C'est le sens des initiatives en cours dans les départements auprès des députés et sénateurs. Mais le processus enclenché a aussi besoin de rassemblements populaires, visibles, médiatisés. Le principe de faire de la journée du 30 septembre une première journée de mobilisation recueille un écho favorable et grandissant, même si subsistent des écarts d'appréciation sur les modalités concrètes. La manifestation à Paris comporte indéniablement la dimension symbolique de porter le fer au cœur de la décision politique mais pose le gros problème de déplacer un grand nombre de participants. La proposition de rassemblements départementaux voire locaux permet de rendre visible une

mobilisation qui couvre tout le territoire et de peser fortement sur les députés.

Au sein de la FSU, le SNEP a défendu l'articulation des deux formes de mobilisation afin de « tenir les deux bouts » : il s'est donc prononcé pour un appel clair à la manifestation nationale du 30 septembre à Paris ET pour des rassemblements départementaux le 30 septembre ou dans la même période. C'est la position fédérale actée au cours du CDFN des 18 et 19 septembre. Simultanément, la FSU continuera à peser pour élargir l'arc syndical des signataires de l'appel « Non à l'austérité permanente – Refusons le Pacte budgétaire, ouvrons le débat en Europe ! »

**Alain GOUDARD**

[alain.goudard@snefsu.net](mailto:alain.goudard@snefsu.net)

(\*) *Le prix de l'inégalité J. Stiglitz (édition Les Liens qui Libèrent - LLL).*

## L'ONU préconise les augmentations de salaires et fustige l'austérité

La CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement), principal organe de l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement et à qui on ne peut pas reprocher d'être partisan vient de rendre un rapport accablant sur les politiques économiques menées actuellement dans les pays développés plongés dans « la crise ».

Ce rapport met en lumière un certain nombre d'éléments que nous défendons depuis longtemps, nous donnant ainsi raison sur notre analyse et nos propositions. En effet, les Nations Unies en prévoyant une croissance "de l'ordre de 1,5%" en 2013, estiment que les politiques d'austérité et de réduction budgétaire dans les pays développés freinent la sortie de crise sans réduire les déficits.

Elle va plus loin en préconisant une "redistribution du revenu par le biais d'une fiscalité progressive et des dépenses publiques" afin de réduire les inégalités.

Elle renchérit en précisant que « l'austérité budgétaire et la compression des salaires affaiblissent la croissance dans les pays développés sans que soient obtenus les résultats escomptés en matière de réduction des déficits budgétaires, de création d'emplois et de rétablissement de la confiance des marchés financiers".

Heiner Flassbeck, ancien ministre allemand

des Finances et directeur du département Mondialisation et Stratégies de développement à la CNUCED, qui présentait ce rapport, a fustigé les politiques salariales de baisse des salaires et appelé les gouvernements à donner un signal fort en imposant des hausses de salaires en les indexant sur la productivité et l'inflation ! En affirmant « "Nous sommes dans une impasse: pour débloquer la situation, il faut que les salaires augmentent", il ne dit rien d'autre que ce que nous revendiquons avec l'augmentation du SMIC, la ré indexation des salaires sur les prix et un rattrapage de notre pouvoir d'achat.

Notre gouvernement, mais aussi ceux de la zone Euro, seraient bien inspirés de suivre ces recommandations de la CNUCED et ainsi éviter la récession tout en donnant aux salariés les moyens de vivre dignement. C'est une exigence économique et sociale. C'est du gagnant, gagnant !

La « religion de l'austérité » n'est pas la solution à la crise mais au contraire elle l'empire.

Ce n'est donc pas en ratifiant le TSCG que nous irons dans le bon sens, ce serait une grave erreur politico-économique qui nous enverrait tout droit dans le mur et nous laisserait enfermés dans une voie sans issue.

**Polo LEMONNIER**

[polo.lemonnier@snefsu.net](mailto:polo.lemonnier@snefsu.net)



## Sport scolaire du second degré : la cible

**D**epuis 12 ans, tous ceux qui ne supportent pas l'existence d'un service public du sport scolaire du second degré organisé au sein et sous la responsabilité du Ministère de l'Education nationale ont été à l'œuvre : Cour des Comptes, Inspecteurs Généraux d'EPS, Inspecteurs Généraux de l'Administration de l'Education Nationale, Députés ont alimenté et fondé avec une irrésistible constante les orientations politiques libérales, en contribuant aux mises en cause de cette « exception » française !

Les rapports et audits successifs (dont le référé de la Cour des Comptes est le dernier avatar\*) ont facilité la tâche des pouvoirs publics successifs dans leur volonté de désengagement de l'Etat et de remise en cause du service public : attaque contre le forfait de 3 heures pour le sport scolaire dans le service hebdomadaire des enseignants d'EPS (décret de Robien, 2007), détachement des directrices et des directeurs des services départementaux et régionaux (et des DNA) devenus salariés de droit privé de

l'UNSS (2009), augmentation de 20% du prix des licences (en 2010), diminution des subventions ministérielles pour le fonctionnement de l'UNSS (-13% en 2 ans) et suppression de 10 emplois de cadres UNSS (2011 et 2012), réorientation de l'UNSS (« 4 pôles, 16 programmes » en 2010-2011, suivi du projet de « plan quadriennal d'orientation » en 2011-2012) visant à la mettre à distance des missions fixées par ses statuts (organisation de rencontres, formation de Jeunes Officiels), ...

L'irréfragable ténacité du SNEP-FSU, adossée au soutien et à l'engagement de toute une profession, a contribué à l'abrogation du décret de Robien, au rétablissement de 5 postes de cadres UNSS, à l'écriture d'un « Plan National de Développement 2012-2016 » qui éloigne l'UNSS des orientations du précédent ministre de l'EN que le PGO ambitionnait de mettre en œuvre.

Depuis le mois de juin, le SNEP a souligné le changement d'écoute et de posture des nouvelles autorités ministérielles. Mais le sport scolaire du second degré a besoin aujourd'hui d'une autre politique qui lui permette de jouer pleinement son rôle de service public, au sein et sous la responsabilité de l'Education nationale, en assumant ses missions fondatrices !

L'Assemblée Générale de l'UNSS le 27 septembre doit être un moment historique dont Vincent PEILLON, ministre de l'EN et président de l'UNSS, doit se saisir pour répondre aux attentes de toute une profession, portées par le seul syndicat représentatif qu'elle s'est librement donnée. Le souffle du changement pour le sport scolaire du second degré et à l'UNSS, ce doit être maintenant !

**Nathalie FRANÇOIS – Jean FAYEMENDY**

*nathalie.francois@snepfusu.net*

*jean.fayemendy@snepfusu.net*

(\*) Cf. texte du référé, réponse du ministre et réaction du SNEP sur notre site.

### Cartes sur table

Lors des dernières élections professionnelles, le sport scolaire était – d'une façon ou d'une autre – présent dans les professions de foi des 8 organisations syndicales qui se présentaient aux suffrages des enseignants d'EPS.

Le SNEP-FSU a publiquement défendu une conception du sport scolaire du second degré (« un droit pour tous les élèves »), partie intégrante du métier d'enseignant d'EPS (forfait de 3h dans le service hebdomadaire, aligné sur celui des certifiés pour les professeurs et CE d'EPS et sur celui des agrégés pour les agrégés EPS). Celui-ci est organisé dans le cadre des AS fédérées par l'UNSS, au sein et sous la responsabilité de l'Education nationale <sup>(1)</sup>.

La profession a choisi : elle a voté à 84,5% pour le SNEP-FSU (en progression de 3,4%).

L'organisation syndicale arrivant en 2<sup>nde</sup> position, le SE-UNSA, n'a recueilli que 7,5% des voix (moins 1%) mais dispose d'une représentation identique à celle du SNEP-FSU dans les instances de l'UNSS ! <sup>(2)</sup> Au travers de ses interventions dans les instances de l'UNSS et de ses écrits, il est possible d'apprécier les positions que le SE-UNSA défend véritablement et la posture qu'il adopte :

- la référence au forfait de 3h dans le service des enseignants d'EPS a disparu de la profession de foi du SE-UNSA aux élections. Dans sa réaction au référé de la cour des comptes (dont le SNEP estime que c'est une attaque en règle contre le service public du sport scolaire) le SE-UNSA juge que ce rapport « tombe à pic » n'émettant aucune réserve et aucune critique à son égard et s'interroge « le forfait 3 heures reste-t-il pertinent ? ».

- la volonté de « coller » aux orientations présentées par le Directeur de l'UNSS au CA de l'UNSS du 12/04 concernant le PGO se traduit par la demande d'une adoption immédiate de ce projet alors même que le représentant du

ministre de l'époque (Luc Chatel) accordait, à la demande du SNEP et des élus des AS, un délai d'un mois pour formuler des amendements.

- le refus de toute nouvelle négociation (« en dehors du calendrier initial du PGO », cf. mail aux cadres de l'UNSS du 11/07 ; « on aurait dû arrêter bien avant », cf. réunion à la DGESCO le 07/09) montre l'angoisse du SE-UNSA à ce que le changement de politique se traduise dans les orientations de l'UNSS.

Heureusement que le SNEP-FSU a tenu bon, multiplié les propositions, mené la pression pour obtenir des modifications importantes de ce qui est devenu le PND (Plan National de Développement de l'UNSS).

- le vote en abstention au CA sur le projet de budget 2012 de l'UNSS intégrant une nouvelle augmentation du prix des licences et du contrat accompagné et la nouvelle diminution de 10% des subventions ministérielles donne quitus au désengagement de l'Etat et valide le poids croissant que doivent supporter les familles et les AS.

Chaque syndicat est libre de ses choix tout comme les enseignants d'EPS qui ont signifié sans ambiguïté, par leur vote, que le SNEP-FSU était LE syndicat représentatif de la profession. C'est pourquoi nous continuerons de mettre tout en œuvre pour convaincre nos interlocuteurs sur la base de nos analyses et de nos propositions de la justesse de nos revendications et de l'urgence d'y apporter des réponses.

**Jean FAYEMENDY – Nathalie FRANÇOIS**

(1) Les propositions du SNEP-FSU sont synthétisées dans « l'Appel aux Ministres » lancé le 3/09 et disponible sur le site.

(2) Pire, le SE-UNSA a 4 représentants à l'AG contre 3 au SNEP-FSU compte tenu de dispositions obsolètes des statuts de l'UNSS (qui datent de 1986) !



## Hors Classe agrégés 2012 : des élus combatifs pour la profession

Les désaccords perdurent sur cette promotion à la hors-classe. La profession paye les effets d'une circulaire remaniée et des positions de recteurs ne prenant pas en compte la carrière. Quand dans certaines académies dans lesquelles il n'y a aucun avis défavorable vous avez 100% de chances d'obtenir la hors classe (Dijon, Aix, Paris), dans d'autres (Clermont, Grenoble par exemple), les positions dogmatiques et injustes des recteurs amènent à peine ce ratio à 22%. Où est l'équité dans un corps à gestion nationale, où est la reconnaissance de la carrière !?

Le ministère avait l'occasion de mettre un coup d'arrêt à ces pratiques inadmissibles venant principalement de 5 académies, mais il ne l'a pas fait. En effet, à l'issue des CAPA, il y a seulement eu 712 collègues au 11<sup>ème</sup> échelon avec 4 ans d'ancienneté retenus, alors qu'il y avait 2 265 promotions possibles. Il y avait donc la possibilité de promouvoir tous les collègues en fin de carrière, au bénéfice indiciaire immédiat. Mais le ministère a refusé d'emblée d'examiner la situation des collègues ayant un avis du recteur « très honorable » (conséquence de 2 avis Favorables). Nous avons contesté tout au long de cette CAPN cette position, alors que plus d'un tiers des recteurs avait pourtant proposé ces collègues, passant outre les consignes iniques de la circulaire. Nous avons refusé de clore la CAPN et demandé un arbitrage au nouveau ministre. Au final, quatre collègues bénéficiant de l'avis très honorable ont été nommés, un point d'appui pour poursuivre le combat contre toutes les exclusions et que l'ensemble de la carrière soit reconnue !

Les mandats de la FSU défendus lors des précédentes CAPN ont permis que dans les premiers documents de l'administration figurent des collègues privés de leurs points de carrière au 11<sup>ème</sup> échelon et disposant de l'avis exceptionnel ou remarquable. Les collègues au 11<sup>ème</sup> échelon avec 4 ans d'ancienneté et l'avis remarquable ainsi que d'autres dont l'âge indiquait une retraite proche, figuraient dans les propositions initiales de l'administration. Ces avancées sont le résultat du poids renforcé de la FSU aux dernières élections et des interventions exigeantes et continues des commissaires paritaires du SNEP, du SNES et du SNESUP au niveau national comme académique.

Il nous faut maintenant obtenir que les quelques académies qui « sanctionnent » les collègues en fin de carrière cessent ces pratiques. Le SNEP-FSU y mettra tout son poids.

L'indice terminal de la Hors Classe doit rester accessible pour tous. C'est possible, tout autre résultat est un choix délibéré de ne pas reconnaître le principe de carrière. Les effets durables sur les retraites sont une préoccupation légitime pour une profession au point d'indice gelé et au pouvoir d'achat en baisse.

**Cécile CAZALETS**  
**Benoît CHAISY**

[cecile.cazalets@snepsu.net](mailto:cecile.cazalets@snepsu.net)  
[benoit.chaisy@snepsu.net](mailto:benoit.chaisy@snepsu.net)



## Rentrée 2012 : point sur le remplacement EPS

### Les difficultés toujours présentes

Les affectations des TZR EPS en juillet et août 2012 se sont déroulées selon une gestion « à l'heure près » dans les établissements : l'orientation reste à « l'amélioration du rendement » des TZR, sans aucune considération des réalités pédagogiques et des contraintes particulières découlant de l'exercice des missions de remplacement.

Plus de 60 % des TZR EPS sont affectés à l'année (AFA), la plupart du temps sur des BMP synonymes de « postes cachés ». Ils ne couvrent donc aucun remplacement !

De plus, les différences entre les académies sont considérables : à cette rentrée, le pourcentage de TZR en AFA varie de 60 % à Lille ; 71,2 % à Créteil ... jusqu'à 86 % à Limoges : ce qui signifie que, dès la rentrée, certaines académies ne disposent plus de personnels titulaires pour couvrir les horaires obligatoires et les remplacements.

N'hésitez pas à nous tenir informés de la situation dans vos établissements !

Le nombre actuel de 2 100 TZR EPS est bien trop faible pour permettre la couverture des besoins en remplacement, le recours aux contractuels EPS a donc repris de plus belle !

### Des conditions d'emplois dégradées

**De très nombreux TZR EPS affectés par l'administration se trouvent dans des situations difficiles, voire aberrantes :**

- service à l'année partagé entre plusieurs établissements : c'est le cas de près de la moitié des TZR EPS (15% sur 3 établissements) ;

**et contraires au statut de professeur d'EPS :**

- forfait 3 heures UNSS souvent non compris dans le service en situation de remplacement à l'année ou en attente de suppléance.

Pour rappel, les obligations de service du TZR EPS sont identiques à celles du professeur d'EPS en poste en établissement ; les fonctions du TZR sont quant à elles, régies par le décret 99-823 du 17/09/99. La note de service ministérielle 99-152 du 7/10/99 en précise l'application.\*

En cas de non-respect, prenez contact avec la section académique du SNEP.

L'existence de titulaires sur zone de remplacement (TZR) est le résultat d'une bataille syndicale menée par le SNEP pour faire admettre que le

remplacement des professeurs, qu'il soit de courte, moyenne ou longue durée, est un besoin permanent du service public d'éducation et qu'à ce titre il doit être couvert par des personnels titulaires qualifiés. Le faire dans de bonnes conditions quantitatives et qualitatives nécessite que cette question soit prise en compte dans le plan pluriannuel de recrutement en EPS. Il manque plus de 1 000 emplois de TZR pour revenir à un taux de 10% de la profession, cela représente 200 recrutements de plus par an au-delà de la couverture des départs en retraite.

**Didier BLANCHARD** - [didier.blanchard@snepsu.net](mailto:didier.blanchard@snepsu.net)

(\* Consultez le mémo du SNEP « TZR 2012 », téléchargeable pour les adhérents sur le site national du SNEP (rubrique Le Corpo - Les personnels - TZR).

# Déclaration des accidents de service : trop de négligences !

## Un accident de service c'est ...

Un accident imputable au service quand il survient dans l'exercice des fonctions. C'est-à-dire pour les enseignants d'EPS, en cours, à l'UNSS, au cours des rencontres profs/élèves, dans l'établissement, en stage syndical (sur autorisation), en formation professionnelle continue, lors de réunion administrative, les accidents de trajet, lors de reconnaissance ou préparation en dehors des horaires de services (à condition d'avoir informé le chef d'établissement et d'avoir obtenu de sa part une autorisation écrite de préférence).

**Lorsque l'accident est reconnu imputable au service, en cas d'arrêt de travail, l'enseignant est placé en congé à plein traitement jusqu'à la date de consolidation**

## Le plus tôt possible...

Il incombe au fonctionnaire d'apporter la preuve de l'accident et de sa relation avec le service. Lorsque l'accident se produit il faut informer le supérieur hiérarchique le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures. Remplir une déclaration d'accident en mettant bien en évidence la relation entre l'accident et le travail. Demander au secrétariat de l'établissement les documents qui permettent d'avoir immédiatement la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques. Consulter un médecin pour faire établir un certificat médical initial qui servira de base dans le traitement du dossier. Faire remonter tout le dossier par voie hiérarchique au service médical de l'IA ou du Rectorat (garder un double). **Enfin, transmettre un double au SNEP départemental qui peut être amené à suivre le dossier en commission de réforme départementale.**

## Des enjeux financiers qui ....

Depuis le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008, l'administration peut reconnaître directement l'imputabilité au service d'un accident. Dans ce cas la commission de réforme, où siègent des représentants du personnel, ne se réunira que lors de la consolidation s'il y a lieu de fixer un taux d'IPP (incapacité permanente partielle). **Par contre, si l'administration ne reconnaît pas l'imputabilité au service, la commission de réforme devra obligatoirement être sollicitée pour avis.**

Si, lors de la consolidation, le taux d'IPP est supérieur ou égal à 10%, on dispose d'un an pour faire la demande pour percevoir l'ATI (allocation temporaire d'invalidité). Si on est proche de la retraite il faut faire cette demande avant le départ en retraite. Après cinq ans le taux d'IPP sera revu, il sera également revu en cas d'un nouvel accident.

Les enjeux financiers peuvent être très importants car l'Etat employeur étant son propre assureur prendra tout en charge en cas de reconnaissance d'accident de service.

## Cette année fini les négligences...!

Il est donc très important de déclarer votre accident de service et d'être rigoureux lors de la déclaration pour faire valoir correctement vos droits. Il faut donc signaler tout accident de service même s'il peut s'avérer par la suite sans gravité ni conséquence, plutôt que de ne pas signaler un accident qui peut paraître bénin et dont des complications peuvent apparaître par la suite.

## Ma santé, je m'en occupe.

Lionel DELBART

[lionel.delbart@snepfusu.net](mailto:lionel.delbart@snepfusu.net)



## Step ou pas Step ?

Le SGEN-CFDT a commis récemment un document intitulé « Une autre voie pour l'EPS » dans lequel il dit au sujet des programmes EPS : « ... le SGEN-CFDT a soutenu l'introduction du Step dans la liste nationale quand le SNEP n'en voulait pas, n'y reconnaissant pas un « vrai » sport. »

Critiquer ce que dit ou fait le SNEP n'est pas un problème en soi, à condition de ne pas choisir le mensonge. Le SNEP n'est jamais intervenu contre le Step en tant qu'APSA pour une raison bien simple : ce serait contradictoire avec l'approche « culturelle » qu'il revendique, considérant que l'ensemble des objets culturels de notre domaine peuvent, a priori, intéresser l'école. Le ou les auteurs qui cherchent ainsi à se distinguer du SNEP n'ont pas dû suivre de près les discussions et interventions autour des programmes EPS. Faut-il les mettre au défi d'apporter la preuve de ce qu'ils disent ? Au passage, le titre du document est assez cocasse lorsqu'on sait que ce syndicat a voté systématiquement tous les textes proposés par l'institution. Quelle « autre voie » veut-il alors emprunter puisqu'il a validé la voie actuelle ?

Pour le SNEP, le problème n'est pas l'entrée ou la sortie de telle ou telle activité. Lorsque les choix sont fondés, discutés, négociés par la profession, il n'y a aucun problème. Sur le sujet qui nous occupe, il faut rappeler tout de même que dès le début des années 90 le SNEP a milité pour la création d'un « 9<sup>ème</sup> groupe » d'APSA : cet ensemble d'APSA hétéroclites existait déjà et n'était pas pris en compte en tant que référence possible. Elles allaient du yoga aux activités de fitness en passant par la relaxation, le stretching... Le step, pour ne parler que de lui, est entré officiellement dans les programmes des lycées en 2000 sans que la question soit problématique (en 2001 le SNEP a voté pour les programmes lycées).

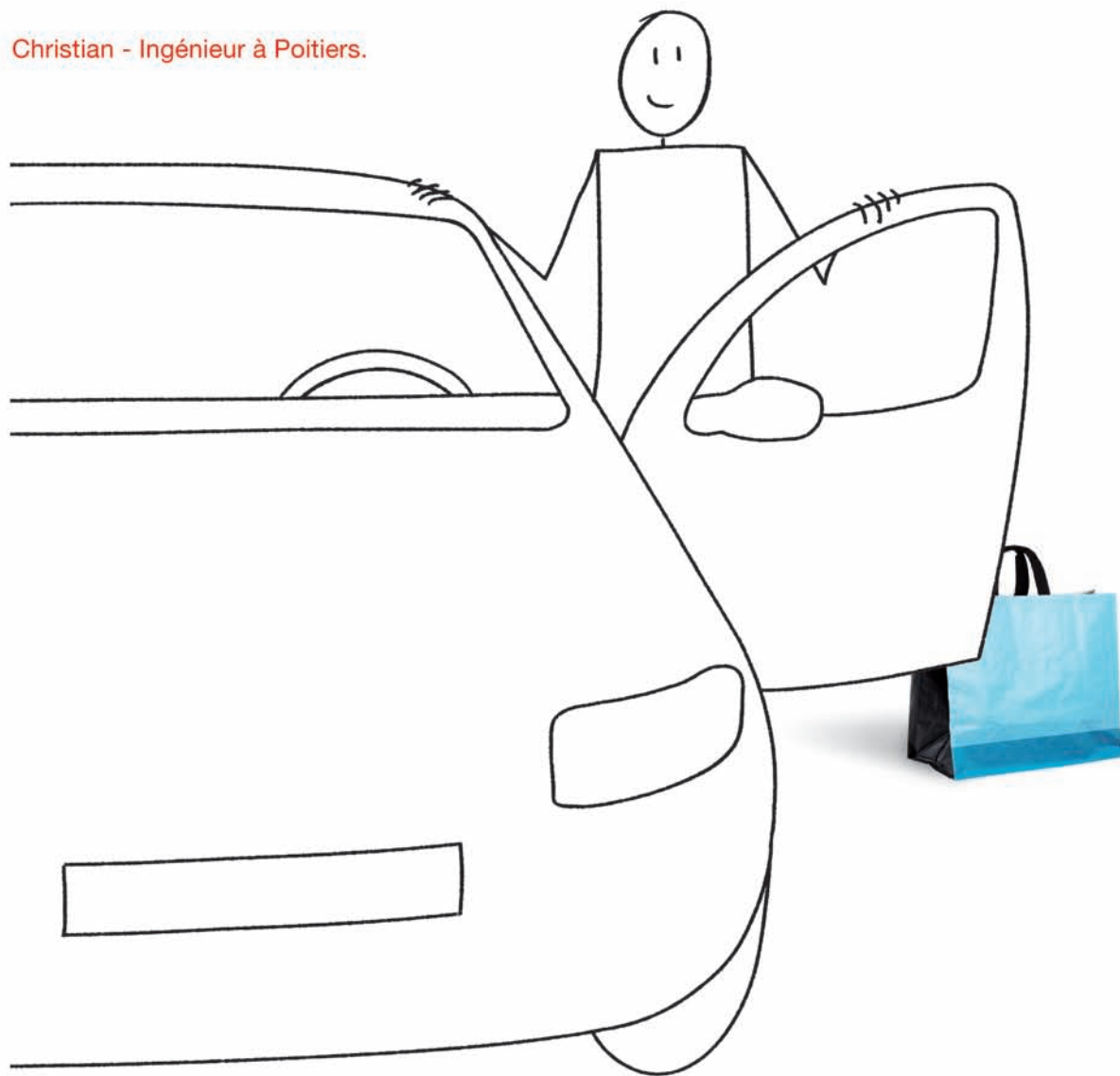
Par contre, le SGEN aurait pu dire et aurait dû dire qu'à cette période (de 2000 à 2002), pendant les groupes de travail institués pour l'occasion par G. Klein qui présidait l'écriture des textes, il a demandé de supprimer la référence à toute APSA, quelle qu'elle soit, pour ne parler que de « compétences ». Et supprimer la référence aux APSA, c'est ne vouloir ni foot... ni Step ! Comprenez qui pourra. Car personne ne doute que le Step est un « vrai » sport : il y a même des compétitions internationales !

Christian COUTURIER

[christian.couturier@snepfusu.net](mailto:christian.couturier@snepfusu.net)

«Moi, j'ai obtenu 25% de remise sur ma voiture, un crédit incroyable et une super assurance! J'avoue, je ne les aurais jamais eus sans la force du collectif.»

Christian - Ingénieur à Poitiers.



### LES KITS BUDGETS AUTO MAIF – ACHAT + CRÉDIT + ASSURANCE

Jusqu'au 27 octobre, grâce à la force du collectif MAIF, en plus de l'assurance et du crédit, vous bénéficiez de tarifs de groupe négociés jusqu'à 35% pour l'achat de votre véhicule.

Quand la MAIF innove, tout le monde en profite.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur [maif.fr](http://maif.fr)**



ASSUREUR MILITANT.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Organisme prêteur Socram Banque.

Offre valable en France métropolitaine du 01/10/2012 au 27/10/2012. Remise jusqu'à 35% selon le véhicule acheté, en partenariat avec Aramis et IES. MAIF et Filia-MAIF, intermédiaires en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque, organisme prêteur. Conditions sur [maif.fr](http://maif.fr)  
 MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. Socram Banque, SA au capital de 70 000 000 € - RCS Niort 682014865 - 2 rue du 24 février - BP 8426 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance n°Orias: 08044968 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))